



ANNEXE 1 au REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DES MAISONS DES ENFANTS

1. Coordonnées du Service de la Jeunesse et des Maisons des Enfants

Si vous avez des questions nos services sont à votre entière disposition pour vous apporter un complément d'information :

- Coordination des Maisons des Enfants : 02/279 59 23/27
- Secrétariat du Service de la Jeunesse : 02/279 59 10 - secrejeunesse@brucity.be

La liste des Maisons des Enfants :

- L'Ancre : rue de Verdun 478-480 à 1130 Bruxelles - 02/242 38 21 - 0476/53 32 87
- La Cabane : avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles - 02/268 23 44 - 0476/53 32 93
- F. Dolto : rue de la Buanderie 15-25 à 1000 Bruxelles - 02/550 17 05 – 0470/09 82 47
- L'Horizon : rue de Moorslede 54 à 1020 Bruxelles - 02/428 25 46 - 0470/26 56 85
- L'Ile aux Enfants : Allée du Rubis 3 à 1020 Bruxelles - 02/476 02 48 - 0470/08 18 32
- Les Moussaillons : rue Saint-André 2-4 à 1000 Bruxelles - 02/210 15 85 – 0479/31 94 59
- Pirouette : rue des Tanneurs 213 à 1000 Bruxelles - 02/733 17 31 - 0476/53 32 80
- Pôle Nord : chaussée d'Anvers 160 à 1000 Bruxelles - 02/274 07 80 - 0476/08 96 76
- Symphonie : rue du Frontispice 8 bis à 1000 Bruxelles - 02/203 27 40 - 0479/31 26 83

2. Les tarifs pour les différentes périodes d'activités des Maisons des Enfants

Les modalités de paiement et les tarifs sont fixés par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

- Pour l'accueil extrascolaire : une participation financière est demandée pour les sorties payantes, celle-ci correspond au tiers du prix réel de l'activité.
- Pour les stages durant les vacances d'automne, d'hiver, de détente et de printemps : la participation financière est de 10,00 EUR par semaine pour le premier enfant et de 8,00 EUR à partir du deuxième enfant d'une même famille inscrit aux mêmes dates.
- Pour la plaine de vacances
 - Semaine de 3 jours :
 - ✓ tarif plein : 12,00 EUR
 - ✓ tarif social : 7,50 EUR
 - Semaine de 4 jours :
 - ✓ tarif plein : 16,00 EUR
 - ✓ tarif social : 10,00 EUR



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Culture, Jeunesse, Sports • Cultuur, Jeugd, Sport

Service de la Jeunesse • Jeugddienst

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Hallenstraat 4, 1000 Brussel

T.+32 2 279 59 10 - secrejeunesse@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

Coordination des Maisons des Enfants : T.+32 2 279 59 23/27

- Semaine de 5 jours :
 - ✓ tarif plein : 20,00 EUR
 - ✓ tarif social : 12,50 EUR

Un tarif social est octroyé aux familles à faibles revenus, la demande de tarif social doit être introduite par écrit et accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles ou d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois. Les revenus ne doivent pas excéder 1.510,00 EUR/mois (barème appliqué à partir de juillet 2022, ce montant est réévalué en fonction des indexations). Le tarif plein reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

Afin de garantir un encadrement optimal, le nombre de places pour les activités nécessitant un déplacement vers l'extérieur est limité à 12 enfants par animateur. Par conséquent, une inscription (et selon l'activité un paiement) préalables sont exigés.

En cas d'annulation de la participation de l'enfant pour un motif autre que la maladie de celui-ci, le remboursement sera accordé uniquement si la personne en charge de l'enfant prévient les animateurs, au plus tard une semaine avant l'activité/période.

En cas de maladie, le service réalise le remboursement à la condition qu'un certificat médical soit transmis.



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Culture, Jeunesse, Sports • Dpt Cultuur, Jeugd, Sport

Service de la Jeunesse • Jeugddienst

Rue des Halles 4, 1000 Bruxelles • Rogier van der Weydenstraat 3, 1000 Brussel

T.+32 2 279 59 10 - secrjeunesse@brucity.be - www.bruxelles.be • www.brussel.be

Coordination des Maisons des Enfants : 02/279 59 23/27